



Droit de Naître

Droit de naître au chevet du droit de conscience des médecins

Sommaire

Droit de naître au chevet du droit de conscience des médecins
pages 1 et 2

Pétition au docteur Patrick Bouet
pages 1

Le calvaire du petit Charlie...
page 3

Boulogne : un bébé survit à un avortement !
page 4

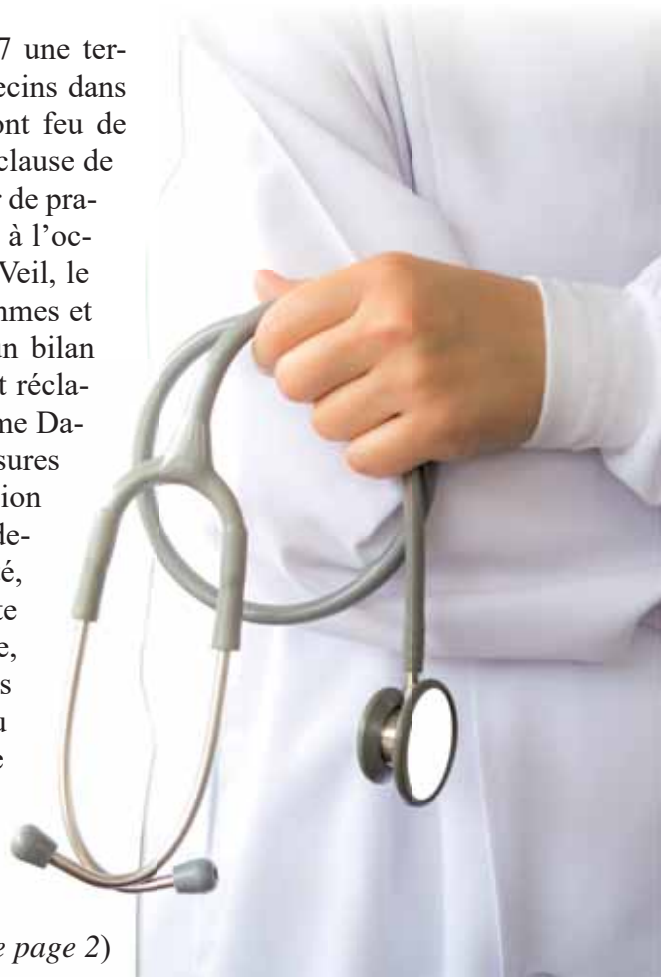
Décès de Simone Veil : communiqué de Droit de Naître
pages 4

Des évêques courageux s'expriment
page 5

Campagnes futures de Droit de Naître : voici vos priorités !
page 6

Depuis le début de l'année 2017 une terrible menace pèse sur les médecins dans notre pays : de puissants lobbies font feu de tout bois pour que soit supprimée la clause de conscience qui leur permet de refuser de pratiquer un avortement. Le 17 janvier, à l'occasion du 42e anniversaire de la loi Veil, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est réuni pour faire un bilan élogieux du quinquennat Hollande et réclamer, par la voix de sa Présidente, Mme Danielle Bousquet, encore plus de mesures anti-vie. Parmi celles-ci : la suppression de la clause de conscience des médecins quant à l'avortement. Cet été, Mme Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial, a, sans surprise, faite sienne cette revendication. Dans un entretien au journal Le Monde du 5 juillet 2017, elle a déclaré : « Il me semble important de supprimer la « double clause de conscience (...) cette redite refuse à l'avortement son statut de droit à part entière. »

(suite page 2)



PÉTITION AU DOCTEUR PATRICK BOUET, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS : DÉFENDEZ LA CLAUSE DE CONSCIENCE !

« Monsieur le Président, si les revendications du lobby de l'avortement sont entendues il faudra à terme accepter de violer le serment d'Hippocrate pour exercer la profession de médecin. C'est aberrant ! Je trouve incompréhensible que face à une telle tentative de corruption de la médecine l'institution que vous présidez demeure silencieuse. N'est-ce pas la mission de l'Ordre des médecins de défendre l'honneur et l'indépendance de la profession médicale ? Je vous demande donc de réagir au plus vite et de dénoncer clairement les tentatives de ceux qui veulent pervertir la plus noble des professions. »



« Le tir croisé de ces deux lobbies mortifères trahit un sentiment de panique face au rejet de l'avortement par les jeunes médecins ».

(suite de la page 1)

Le tir croisé de ces deux lobbies mortifères trahit un sentiment de panique face au rejet de l'avortement par les jeunes médecins. Véronique Séhier a fait part de son inquiétude à ce propos dans une interview au Nouvel Obs. le 30 juin :

« Toute une génération de médecins très engagés part à la retraite, et cinq centres d'IVG ferment chaque année »

Si le lobby de l'avortement parvenait à imposer ses vues, les conséquences seraient dramatiques pour les médecins, mais aussi pour toute la société. Alors que le serment d'Hippocrate proscrit l'avortement, il faudrait être prêt à recourir à cette pratique ignoble pour exercer la médecine ! Bien évidemment, il est fort probable que les médecins stagiaires seraient sollicités pour commettre ce crime dans les hôpitaux.

La profession médicale sera ainsi totalement pervertie

Qui peut alors prédire ce qu'il adviendrait de la relation médecin-patient ? Comment pourra-t-on confier paisiblement sa santé à quelqu'un dont on aura tout lieu de soupçonner qu'il a du sang innocent sur les mains ?

Le pire est que ce projet monstrueux a de bonnes chances d'aboutir, ceux qui le portent ayant l'oreille du nouveau Gouvernement. La présidente du Haut conseil à l'Égalité, Danielle Bousquet, a en effet été reçue le 23 mai 2017, par Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui lui a fait part de sa volonté de travailler avec elle à l'avenir. Quant au Planning familial, le Gouvernement a annoncé vouloir augmenter ses subventions,

d'après le magazine Marie-Claire du 3 juillet 2017.

Les déclarations de Mmes Bousquet et Séhier sont des ballons d'essai qui se transformeront très certainement en projet de loi si nul ne réagit. Il sera alors très difficile d'empêcher l'adoption de ce projet par le Parlement vu la majorité pléthorique dont dispose l'actuel Gouvernement à l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi Droit de Naître a sonné la mobilisation générale dès le mois de janvier.

Près de 13000 avertissements ont été envoyés à Mme Bousquet afin qu'elle sache que ses projets odieux sont connus des Français et rejetés par eux

Notons que la majorité sortante – qui était pourtant totalement inféodée au lobby de l'avortement et qui avait jusqu'alors fait siens tous les désirs du Haut Conseil – n'a pas réussi à faire approuver la suppression de la clause de conscience même en catimini avant l'extinction des lumières. C'est déjà une première victoire. Toutefois, cette dernière n'est sans doute que provisoire. Droit de Naître a donc poursuivi sa contre-offensive en réagissant immédiatement aux propos de Mme Véronique Séhier. L'association a invité tous ses sympathisants et amis à interpeller l'Ordre des Médecin dont la mission est de « défendre l'honneur et l'indépendance de la profession médicale ». Il est impensable que cette institution demeure silencieuse alors que pèse une telle menace sur la vocation des médecins.

La bataille pour la liberté et l'honneur de la médecine ne fait que commencer. ■

Le calvaire du petit Charlie, assassiné par ceux qui devaient le soigner

A lors que de plus en plus de médecins choisissent l'objection de conscience, certains continuent de collaborer activement avec la culture de mort. C'est le cas en Angleterre où le petit Charlie Gard, 11 mois, a été exécuté par ceux qui auraient dû le sauver. Atteint d'une maladie génétique rare, le nourrisson nécessitait d'une assistance respiratoire et d'une alimentation artificielle pour survivre, en attendant de recevoir un traitement expérimental qui aurait pu le sauver. Mais les médecins du Great Ormond Street Hospital de Londres, où il était hospitalisé, ont obtenu, devant toutes les législations britanniques et avec l'aval de la Cour européenne des droits de l'Homme, le droit d'arrêter l'aide respiratoire et l'alimentation artificielle qui lui étaient apportées, sous prétexte que sa vie ne valait pas la peine d'être



Photo publiée sur Facebook: Charlie Gard #charliesfight
<https://www.facebook.com/Charlegardsfight/>

fert personnellement leur aide. Le Congrès des Etats-Unis a accordé la nationalité américaine à Charlie et à ses parents pour tirer l'enfant de l'hôpital où on l'avait condamné à mort. Mais rien n'y a fait, l'enfant est resté séquestré jusqu'à sa



Twitter officiel du Président Américain.

mort. Ses médecins sont donc devenus ses geôliers avant d'être ses bourreaux. Epuisés, les parents de Charlie ont fini par accepter la sentence. Ils n'ont même pas eu pour ultime consolation la possibilité de prendre avec eux leur bébé pour qu'il termine sa vie à la maison. Le petit Charlie est finalement décédé à l'hôpital où il était pris en otage par des terroristes en blouse blanche ce 28 juillet 2017, peu de temps avant son premier anniversaire. Nous sommes entrés en plein dans la culture de mort dénoncée par le Pape Jean-Paul II. La vie humaine innocente n'est plus accueillie et respectée comme un don de Dieu, au contraire, elle devient un matériau jetable qui finit à la poubelle dès qu'il est considéré comme inutile. Avortement, euthanasie, infanticide : tout cela relève de la même logique perverse et morbide. Pas de place pour les plus fragiles !



Photo publiée sur Facebook: Charlie Gard #charliesfight
<https://www.facebook.com/Charlegardsfight/>

vécue. Suite à ces décisions de justice odieuses, les parents de Charlie se sont lancés dans une course contre la montre pour tenter de sauver leur bébé. Leur lutte a ému le monde entier et bénéficié d'un immense soutien populaire. Près de 425 000 personnes ont ainsi signé une pétition demandant l'autorisation du transport de l'enfant vers les Etats-Unis, où un hôpital a proposé de lui prodiguer gratuitement le traitement. Le Président Trump et le Pape François ont of-

Le courrier des amis de
Droit de Naître



✓ M. A.S. de Sedan (08) :
« Merci pour cette belle, juste et noble cause que vous défendez, celle de la vie. Que Dieu, le Seigneur Jésus vous bénisse, vous ouvre les portes et pourvoie à vos besoins. »

✓ M. M.Z. de Paris (75) :
« Il y a 29 ans, notre fille aînée, à 18 ans, est revenue d'un week-end de fête enceinte ! Drame que finalement elle a résolu en décidant de « faire » son enfant en continuant ses études. Nous fêtons aujourd'hui les 29 ans de ce beau et brillant jeune homme. Merci mon Dieu. »

✓ M. J.-C. M. de Vendôme (41) :
« Toutes ces nouvelles dispositions qui s'accumulent depuis ces dernières années m'inquiètent beaucoup et m'amènent à la réflexion suivante :
« L'avortement n'est pas un crime avéré au vu du texte de la loi. C'est pourtant bien la mise à mort d'un être nouveau, quel que soit le terme que l'on emploie !
« Pour quelle raison inciter une femme à garder son enfant serait-il

(suite page 5)

Boulogne : un bébé survit à un avortement !

L'histoire est, au début, tristement banale. Elle s'est déroulée cet été à Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais. Un couple apprend que le bébé qu'il attend est atteint d'une malformation grave. « On nous a expliqué que notre enfant avait 80 % du cerveau qui ne fonctionnait pas. Les médecins ont dit que le bébé serait paralysé et qu'il ne pourrait ni boire ni manger », raconte la mère de l'enfant à La Voix du Nord, du 26 juillet 2017. Alors que la grossesse est déjà arrivée à son huitième mois, les parents se laissent convaincre par les médecins et décident de recourir à une interruption médicale de grossesse (IMG), autrement dit à un avortement tardif, réservé en principe à la suppression in utero des bébés handicapés. Ce qu'ils ignorent c'est que le jour de l'intervention, ou plutôt de l'exécution, un miracle va se produire... Au début, tout se passe comme prévu. Les médecins suivent le protocole et pratiquent une injection létale à double-dose dans le cordon ombilical, l'arrêt cardiaque du bébé est constaté peu après. Mais, quelques heures plus tard, alors que la maman pensait accoucher d'un petit cadavre, l'enfant se met à crier. « Le bébé est vivant. Il pleure, mange et bouge. On ne comprend pas ce qui a pu se passer et on n'a pas d'explications de la part de l'hôpital », a expliqué le père à la Voix du Nord. Et de poursuivre, inquiet : « On ne sait pas, maintenant, quelles seront les conséquences de l'injection létale sur l'enfant, ni comment il évoluera. » ■

© Digital Vision



Décès de Simone Veil : communiqué de Droit de Naître

Mme Simone Veil est décédée ce vendredi 30 juin 2017 à l'âge de 89 ans. De sa longue carrière politique, l'histoire retiendra sans doute que ce fut elle qui porta la loi légalisant l'avortement en France. Elle ne fut pas la seule à mener ce combat mais elle accepta de bonne grâce d'en être l'icône, comme le disent, non sans perversion, les médias qui ont fait d'elle, au fil du temps, une sorte de sainte de la République.

Cette canonisation médiatique était déjà acquise de son vivant. A présent qu'elle vient de s'éteindre elle ne fait que s'amplifier comme c'est souvent le cas en de telles circonstances. Il y a pourtant des voix qui ne prononceront nul éloge, ni d'ailleurs nulle condamnation, ce sont celles des innombrables enfants à naître qui ont été supprimés en toute légalité depuis un soir de janvier 1975.

La victoire de Mme Veil signait ce jour-là leur arrêt de mort. **Au moment du vote de la loi éponyme on estimait le nombre d'avortements en France à 60.000 par an, aujourd'hui il a largement dépassé les 200 000 annuels.**

Légalisé, banalisé et même promu, l'avortement est devenu un droit sacré faisant l'objet d'un culte dont Mme Veil – au milieu des nuées d'encens qui l'accompagnaient – était la grande prêtresse. A présent loin, très loin des hommages de ce monde elle est face à son Juge et à ses victimes.

Droit de Naître forme le vœu que le sang de ces dernières ne retombe pas sur la France et qu'un jour ce soient elles qui suscitent enfin auprès du peuple français les larmes que leur mort mérite. ■



Des évêques courageux s'expriment

(suite de la page 3)

Le courrier des amis de
Droit de Naître



un délit ? En ce faisant on ne transgresse pas une interdiction. La loi ne fait que « permettre » l'avortement (c'est encore heureux !) et l'on ne fait qu'amener la personne à une réflexion plus approfondie. La décision, elle la prend elle-même, librement. Mais, on a fait une belle action en sauvant une vie !

« Ce délit d'entrave à l'avortement est une atteinte à la liberté de conscience. Tout comme obliger les médecins à pratiquer l'avortement. Devant un tel acharnement à promouvoir cet acte de mort, on peut se demander si, un jour prochain, il ne sera pas permis de supprimer un enfant qui contracterait une maladie très invalidante après sa naissance. La situation est extrêmement grave ! C'est l'horreur la plus absolue et la honte pour la France (...) »

✓ Dr P.V. de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur :

« Je vous remercie infiniment de m'avoir adressé le bulletin trimestriel d'information – Avril 2017.

Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et je tiens à vous féliciter pour son contenu et sa réalisation. »



Mgr Francisco Javier Stegmeier, évêque de Villarrica au Chili.



Dominique Lebrun, Photo: Giogo, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons.

Rompant avec le silence trop souvent assourdissant de la hiérarchie épiscopale, deux évêques se sont distingués récemment par leurs prises de position en faveur des enfants à naître. Le premier est Mgr Francisco Javier Stegmeier, évêque de Villarrica au Chili. Mgr Stegmeier a admonesté les sénateurs démocrates-chrétiens de son pays qui ont voté très largement en faveur de la dépénalisation de l'avortement : « Sur eux tombera le sang des enfants assassinés dans le ventre de leur mère et ils devront en répondre devant Dieu. (...) La loi qui autorise l'avortement est un piège du démon, « homicide depuis le début et père du mensonge » (Jn 8,44) et de ceux qui l'ont pour père. C'est un mensonge que l'avortement sera pour des cas très spécifiques, car ce que l'on prépare c'est l'avortement libre où « la femme peut prendre la décision » en relation avec son propre corps. Ensuite viendra la loi de l'euthanasie et le reste. » L'évêque de Villarrica a appelé ceux qui sont opposés à la culture de mort à « être toujours et en tout lieu militants pour la vie

et la famille (...), participer aux mouvements pro-vie et à leurs activités (...), utiliser le langage adéquat : ne pas dire « interruption de grossesse » mais « crime de l'avortement » ; dans le langage quotidien ne pas parler d'embryon ou de fœtus mais « d'enfant », de « fils », de « personne », de « bébé », ne pas parler seulement de la « femme », mais l'appeler aussi la « mère. » Un langage épiscopal sans ambiguïté que l'on aimerait entendre en France !

Heureusement, chez nous, Mgr Lebrun, évêque de Rouen, a lui aussi pris la parole contre la culture de mort. A l'occasion du premier anniversaire du martyr du Père Hamel, il a dénoncé devant le Président de la République « notre société qui ne sait plus où elle va après la mort, et se croit libre de faire tout ce que chaque individu souhaiterait, y compris abrégé sa vie ou l'empêcher de naître ». De fait, en France, le terrorisme en blouse blanche est responsable de plus de 220 000 petites victimes chaque année. ■

Campagnes futures de Droit de Naître : voici vos priorités !

Comme c'est le cas chaque année, Droit de Naître a souhaité connaître les priorités de ses sympathisants pour la rentrée à venir. Les réponses au formulaire envoyé nous sont parvenues et c'est avec plaisir que nous vous les communiquons. Sachez que la première des priorités d'après vous est de poursuivre le combat pour empêcher la suppression de la clause de conscience. Vous êtes plus de 88 % à juger cette action très importante ! Nous allons donc continuer de monter au créneau sur cette question fondamentale pour l'avenir de la médecine dans notre pays. Vient juste après, avec un peu plus de 87%, la lutte pour l'abolition du délit d'entrave à l'avortement ainsi que de toutes les lois liberticides qui visent à réduire au silence les opposants à l'avortement. Cette bataille est effectivement décisive pour la suite du combat que nous menons ensemble contre la culture de mort. Comptez sur nous pour faire pression sur la nouvelle majorité parlementaire en ce sens ! En

troisième position, vous êtes 81 % à juger très important de préparer une riposte contre l'inscription dans la Constitution d'un droit à l'avortement comme le souhaitent les députés communistes et proches de Jean-Luc Mélenchon. Ce projet ignoble, s'il était approuvé, rendrait en effet très difficile l'abrogation de la scélérate loi Veil. Après ces trois priorités qui se détachent nettement dans vos réponses viennent la poursuite de la campagne de Droit de Naître pour que l'argent public ne soit pas octroyé au Planning familial – considérée comme très importante par 69% d'entre vous – et, dans l'ordre : le développement du Fil de la vie, la plate-forme d'écoute de Droit de Naître, l'intensification de la présence de votre association sur internet et les réseaux sociaux, le lancement d'une vaste campagne de communication afin d'informer les femmes des dangers de l'avortement et enfin la recherche de nouveaux soldats de la vie pour continuer avec nous ce combat. Merci pour votre participation !



« Les Nouvelles de Droit de Naître »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 – Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Amoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798



 **N° Vert** 0 800 880 521